

**RAPPORTS D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉS  
À LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL RÉGIONAL VI  
(EUROPE)**

(non édités)



---

## **DISPOSITIONS D'ORDRE PRATIQUE POUR LA SESSION**

### **Lieu de la session**

La dix-septième session du Conseil régional VI se tiendra au siège de l'OMM, 7 bis, avenue de la Paix, à Genève, du 7 au 9 février 2018. La cérémonie d'ouverture aura lieu dans la salle Obasi le mercredi 7 février 2018 à 9 h 30.

La conférence régionale (RECO) se tiendra au même endroit les 5 et 6 février 2018.

### **Langues de travail**

Pendant la session, un service d'interprétation simultanée sera assuré dans quatre langues officielles de l'OMM (anglais, espagnol, français et russe) dans la salle de conférence principale. D'autres salles de réunion non équipées pour l'interprétation simultanée seront également disponibles.

La RECO se déroulera en anglais uniquement.

### **Documents**

Les délégations qui voudraient soumettre des documents avant la session sont invitées, conformément à la règle 173, alinéa b), du Règlement général de l'OMM, à les envoyer au Secrétariat de l'Organisation le plus tôt possible et au moins 60 jours avant l'ouverture de la session. En vertu de la règle 172 du Règlement général de l'OMM, les documents pour la session doivent être distribués le plus tôt possible et, de préférence, au moins 45 jours avant l'ouverture de la session. Tout document soumis par une délégation devra l'être au nom d'un Membre de l'Organisation et non à titre personnel.

### **Procédures et traitement des documents**

La présentation des documents de session et l'organisation des travaux différeront cette année de la pratique suivie lors des sessions précédentes, comme cela est expliqué sur le site Web de la session (document RA VI-17/INF. 1(2)).

### **Distribution des documents**

Les documents seront mis en ligne, avant et pendant la session, sur le site Web de la session, conformément à la décision de l'OMM de réduire le plus possible, pour des raisons écologiques, la documentation papier lors des réunions. Les participants sont donc invités à se munir d'ordinateurs portables pouvant être connectés à Internet et sur lesquels il est possible d'utiliser les formats Microsoft Word 2010 et Adobe PDF, de manière à économiser le papier durant la session.

### **Rapport abrégé provisoire**

Les documents approuvés avec indication des amendements adoptés, disponibles dans les quatre langues, seront mis en ligne sur le site Web de la session le plus rapidement possible après la fin de cette dernière dans le dossier intitulé «Version provisoire du rapport (documents approuvés)».

## **Inscription des participants**

Une préinscription en ligne est nécessaire pour tous les participants. Compte tenu du statut officiel dont ils bénéficient auprès de l'OMM, les représentants permanents des Membres de l'OMM peuvent accéder à un système d'inscription en ligne où la préinscription de leur délégation peut être effectuée.

Des informations supplémentaires sur la préinscription en ligne seront communiquées en temps voulu sur le site Web de la session (<http://meetings.wmo.int/RA-VI-17>).

Un guichet d'information et d'enregistrement sera installé à proximité des salles de réunion. Les préposés y seront chargés d'enregistrer les participants et de les renseigner.

L'inscription des participants à la RECO et à la dix-septième session du Conseil régional VI se fera au guichet d'information et d'enregistrement du siège de l'OMM, le 4 février 2018, de 16 heures à 18 heures. L'inscription se poursuivra pendant toute la durée de la RECO et de la session. Au moment de leur enregistrement, les participants recevront des badges d'identification, qu'ils sont invités à porter tout au long de la session.

## **Pouvoirs des délégations**

La règle 21 du Règlement général de l'OMM prévoit qu'avant une session d'un organe constituant autre que le Conseil exécutif, chaque Membre devrait, dans la mesure du possible, communiquer au Secrétaire général les noms des personnes faisant partie de sa délégation auprès de cet organe, en indiquant laquelle sera son délégué principal. En outre, une lettre contenant ces indications, et par ailleurs conforme aux dispositions pertinentes de la Convention et du Règlement général et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre, ou au nom de celle-ci, devra être envoyée au Secrétaire général ou remise au représentant de ce dernier à la session. Il est estimé que cette lettre habilite les personnes qui y sont désignées à participer à tous les travaux de l'organe constituant.

Les représentants des organisations internationales invités à titre d'observateurs doivent communiquer à l'avance une attestation d'autorisation signée par une autorité compétente au sein de leur organisation, ou l'apporter à la session.

## **Liste des participants**

Une liste provisoire des participants sera affichée sur le site Web de la session peu après le début de celle-ci. Cette liste sera mise à jour quotidiennement.

## **Internet**

La salle de conférence principale (salle Obasi) et le Centre de conférences de l'OMM seront équipés pour fournir un accès Internet sans fil. L'accès au système wifi de l'OMM est libre et ne nécessite pas de mot de passe.

## **Formalités d'entrée**

Tous les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée pour la Suisse devraient s'adresser directement à la représentation suisse compétente de leur pays de résidence. Les demandes de visa doivent être déposées aussi rapidement que possible (entre 20 jours et 3 mois avant le départ). Veuillez nous indiquer, par courriel adressé à [cer@wmo.int](mailto:cer@wmo.int), si vous avez besoin d'une lettre d'invitation nominative pour obtenir un visa.

La Suisse applique la réglementation de Schengen pour la délivrance des visas. Par conséquent, tous les participants qui ont besoin d'un visa pour entrer en Suisse doivent le demander

directement à l'Ambassade ou au Consulat général de Suisse dans leur pays. S'il n'y en a pas, ils doivent s'adresser au pays désigné par la Suisse pour le traitement des demandes de visas.

La réglementation de Schengen stipule que toute personne demandant un visa doit prendre rendez-vous et se présenter elle-même, afin que l'on puisse recueillir et enregistrer ses données biométriques. Le 11 octobre 2011, les États parties à la Convention de Schengen ont commencé à utiliser le Système d'information sur les visas (VIS), qui sert à stocker les données biométriques des demandeurs de visas Schengen. Les données saisies dans le VIS restent valables cinq ans.

Le délai d'obtention d'un visa varie selon les cas. Il est vivement recommandé aux délégués de s'informer le plus tôt possible de la marche à suivre pour prendre rendez-vous afin de s'assurer que leur visa puisse leur être délivré en temps voulu. Ils trouveront ces informations sur les sites Web correspondants de leur gouvernement ou en contactant directement l'ambassade ou le consulat de Suisse dans leur pays de résidence.

Lorsqu'un Membre n'entretient pas de relations diplomatiques avec la Suisse, ou lorsqu'un Membre considère que l'obtention d'un visa pourrait poser des difficultés, les délégués peuvent déposer une demande de visa directement auprès du Secrétaire général de l'OMM, en application de l'Annexe I du Règlement général de l'Organisation. Le Secrétaire général de l'OMM l'adressera ensuite à la Suisse pour avis ou assistance.

Ces demandes doivent comporter toutes les informations nécessaires: nom, prénom, date et lieu de naissance, nom du père, nationalité, numéro de passeport, date et lieu d'émission, date d'expiration, profession, lieu où doit être émis le visa et durée du séjour en Suisse. Les demandes doivent parvenir au Secrétaire général de l'OMM le plus tôt possible avant la session.

On trouvera des informations complémentaires concernant les visas d'entrée en Suisse et les représentations suisses à l'étranger aux adresses suivantes:

[https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/merkblatt\\_einreise.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/merkblatt_einreise.html)

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs.html>

## **Transports**

À Genève, les hôtels procurent, sur demande, à tous leurs hôtes des titres de transport gratuits. En outre, à l'arrivée à l'aéroport de Genève, il est possible de se procurer un titre de transport gratuit au distributeur qui se trouve dans la zone de récupération des bagages, avant le passage des douanes.

Vous trouverez des informations sur la manière de vous rendre à l'OMM depuis l'aéroport ou au centre-ville de Genève sur le site Web de l'OMM: [ici](#).

## **Devises**

L'unité monétaire de la Suisse est le franc suisse (CHF).  
Le taux de change moyen en francs suisses est le suivant:

1 euro = 1,14 CHF

1 dollar É.-U. = 0,97 CHF

## **Formalités sanitaires/services médicaux**

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) communique des renseignements à jour sur les voyages internationaux et la santé aux adresses suivantes:

<http://www.who.int/ith/fr>

<http://www.who.int/countries/che/fr/>

Il est vivement recommandé aux participants de souscrire une assurance maladie individuelle pour la durée du séjour.

### **Électricité**

L'alimentation secteur est généralement de 230 volts et 50 Hz. Un adaptateur peut s'avérer nécessaire.

Il est recommandé aux participants de se munir d'adaptateurs leur permettant de se brancher sur les prises de courant suisses. Vous trouverez sur Internet des informations à ce sujet (par exemple à l'adresse <http://www.iec.ch/worldplugs/typeJ.htm>).

### **Utilisation des téléphones mobiles**

Les participants sont invités, par égard pour leurs collègues, à mettre leur téléphone mobile en mode silencieux lorsqu'ils entrent dans les salles de réunion et de tenir leurs conversations téléphoniques à l'extérieur des salles.

### **Climat local en février**

Les données sur les conditions climatiques en février à Genève sont les suivantes:

Température moyenne	2 °C
Température maximale moyenne	5 °C
Température minimale moyenne	-1 °C
Humidité relative moyenne	85 %
Moyenne des précipitations	80 mm
Nombre moyen de jours de pluie $\geq 1$ mm	13 jours
Durée quotidienne moyenne d'insolation	3 h/jour

Des informations actualisées sont présentées sur le site Web de MétéoSuisse:  
<http://www.meteosuisse.admin.ch>

### **Réservations d'hôtel**

Nous informons les participants qu'il peut être difficile de trouver à se loger à Genève et dans ses environs. Il convient de demander aux hôtels s'ils accordent des tarifs préférentiels aux participants aux réunions des Nations Unies. Vous trouverez ci-dessous une liste d'hôtels situés à proximité du Secrétariat de l'OMM.

- 1) [Hôtel Ibis Genève Centre Lac](#)  
26, rue de Berne, Pâquis, 1201 Genève, Suisse
- 2) [Hôtel Drake-Longchamp](#)  
7, rue Butini, Pâquis, 1202 Genève, Suisse
- 3) [Hôtel Ibis Genève Centre Nations](#)  
33-35, rue du Grand Pré, 1201 Genève, Suisse
- 4) [Hôtel Les Nations](#)  
62, rue du Grand Pré, 1202 Genève, Suisse
- 5) [Hôtel Eden](#)  
135, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse
- 6) [Hôtel Mon Repos](#)  
131, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web officiel de Genève Tourisme.

---